

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AOUT 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil seize et le douze août à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, Parking du Jardin des Artichauts, sous la présidence, de M. Jean Paul OLLIVIER, Maire.

PRESENTS

Nicole LOTITO, Jean Christophe MILLIOT, Annie CABASSE-LAROCHE, André COURTIL, Valérie MICHAU, Thierry CALVET, Joëlle NEVEUX, Philippe LEFEVRE, Florent VILLANOVA, Sébastien PERRIN, Michèle LETOT, Claude ICHARD, Paul HEIM, Michel TING, René CORGNOLO, Sylvie SERGE CABITEN, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Joël PASQUETTE, Francesco LIO, Jacky GROS, Martine VIEU DE GIRARD, Raymonde DUMOND

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Colette ANGLADE	a donné pouvoir à	Michel TING
Jean Pierre LECHENE	a donné pouvoir à	Sébastien PERRIN
Stéphanie SEMSIOGLU	a donné pouvoir à	Jean CAYRON
Gilbert BRANCHET	a donné pouvoir à	Josette MIMOUNI
Mickaël PALHIER	a donné pouvoir à	Paul HEIM

La séance est ouverte à 9 heures 30 par M. Jean Paul OLLIVIER, Maire.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Thierry CALVET, 6^{ème} Adjoint, est élu secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR « MODIFIE »

L'ordre du jour « modifié » est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

1 DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE

Après débat, le Conseil Municipal :

DONNE délégation à M. le Maire de tout ou partie, pour la durée du mandat, de certaines de ses attributions énoncées à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui sont limitativement fixées.

VOTE : 25 voix POUR

8 CONTRE (Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)

2 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT SPECIAL POUR LE QUARTIER DE LA BOUVERIE

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE DE CREER un poste d'Adjoint Spécial pour le quartier de la Bouverie.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

3 ELECTION DE L'ADJOINT SPECIAL POUR LE QUARTIER DE LA BOUVERIE

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT, à bulletins secrets, Monsieur Francesco LIO, Adjoint Spécial au quartier de la Bouverie.

VOTE : 19 voix POUR sur 32 votants.

4 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT SPECIAL POUR LE QUARTIER DES ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE DE CREER un poste d'Adjoint Spécial pour le quartier des ISSAMBRES.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

- 5 **ELECTION DE L'ADJOINT SPECIAL POUR LE QUARTIER DES ISSAMBRES**
Après débat, le Conseil Municipal :
ELIT, à bulletins secrets, Monsieur Jacky GROS, Adjoint Spécial au quartier des Issambres.
VOTE : 21 voix POUR sur 33 votants.
- 6 **COMMISSION D'APPELS D'OFFRES - DESIGNATION DES MEMBRES**
Après débat, le Conseil Municipal :
ELIT cinq membres titulaires et cinq membres suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste conformément aux dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics,
CONFERE à la Commission d'appel d'offres compétence pour siéger en jury lorsque le Code des Marchés Publics le requiert,
ELIT, à bulletins secrets, en qualité de membres :
Titulaires : Mrs. Jacky GROS, André COURTIL, Florent VILLANOVA, Mme Anissa NAAMANE, M. Yoann GNERUCCI
Suppléants : Joël PASQUETTE, René CORGNOLO, Philippe LEFEVRE, Mme Josette MIMOUNI
VOTE : Votants : 33
Liste majorité : 21
Liste opposition : 12
- 7 **COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – DESIGNATION DES MEMBRES**
Après débat, le Conseil Municipal :
ELIT, à bulletins secrets, pour siéger au sein de la commission de délégation de service public les membres :
Titulaires : Jacky GROS, André COURTIL, Florent VILLANOVA, Josette MIMOUNI, Jean Pierre LECHENE
Suppléants : Thierry CALVET, René CORGNOLO, Valérie MICHAU, Anissa NAAMANE
VOTE : Liste majorité : 21 voix
Liste M. PERRIN : 5 voix
Liste M. CAYRON : 7 voix
- 8 **COMMISSION « CULTURE ET PATRIMOINE » - RENOUELEMENT DES MEMBRES**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour l'élection des membres de cette commission.
Une liste unique est proposée et acceptée.
ELIT, en qualité de membres de cette Commission :
Annie CABASSE LAROCHE, Joëlle NEVEUX, Sylvie SERGE CABITEN, Martine VIEU DE GIRARD, Francesco LIO, Joël PASQUETTE et Jean CAYRON
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)
- 9 **COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES » - RENOUELEMENT DES MEMBRES**
Après débat, le Conseil Municipal :
ELIT, à bulletins secrets, en qualité de membres de cette Commission :
Nicole LOTITO, Raymonde DUMOND, René CORGNOLO, Joëlle NEVEUX, Joël PASQUETTE, Pascale TESSONNEAU et Yoann GNERUCCI
VOTE : Liste majorité : 19 voix
Liste opposition : 12 voix
Liste supplémentaire : 2 voix
- 10 **COMMISSION « AFFAIRES SCOLAIRES, SPORTS, LOISIRS ET JEUNESSE » RENOUELEMENT DES MEMBRES**
Après débat, le Conseil Municipal :
ELIT, à bulletin secret, en qualité de membres de cette Commission :
Valérie MICHAU, Joëlle NEVEUX, René CORGNOLO, Sylvie SERGE CABITEN, Florent VILLANOVA, Anissa NAAMANE et Arnaud PLASSE
VOTE : Liste majorité : 21 voix
Liste opposition : 12 voix
- 11 **COMMISSION « FINANCES PUBLIQUES ET ADMINISTRATION GENERALE » RENOUELEMENT DES MEMBRES**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour l'élection des membres de cette commission,
ELIT en qualité de membres de cette Commission :
J. Christophe MILLIOT, Nicole LOTITO, Joëlle NEVEUX, Francesco LIO, Joël PASQUETTE, Josette MIMOUNI, Jean Pierre LECHENE

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

- 12 **COMMISSION « URBANISME, TRAVAUX, MER, LITTORAL ET FONCIER »
RENOUVELLEMENT DES MEMBRES**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour l'élection des membres de cette commission,
ELIT en qualité de membres de cette Commission :
M. Michèle LETOT, Jacky GROS, André COURTIL, Francesco LIO, Joël PASQUETTE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)
- 13 **COMMISSION « ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, FORET, SANTE PUBLIQUE, SECURITE
ET RISQUES MAJEURS » RENOUVELLEMENT DES MEMBRES**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour l'élection des membres de cette commission,
ELIT en qualité de membres de cette Commission :
M. Jacky GROS, Thierry CALVET, Philippe LEFEVRE, Francesco LIO, Martine VIEU DE GIRARD, Arnaud PLASSE, Michel TING
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)
- 14 **COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T) –
DESIGNATION DES REPRESENTANTS**
Après débat, le Conseil Municipal :
ELIT, à bulletin secret, en qualité de membres de cette Commission :
Mme Nicole LOTITO, Premier Adjoint et M. Jean Christophe MILLIOT, 2^{ème} Adjoint.
VOTE : Liste Majorité : 21 voix
Liste Opposition : 12 voix
- 15 **GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA VILLE DE FREJUS POUR LA PASSATION DES
MARCHES D'AMELIORATION, D'EXTENSION, D'ENTRETIEN ET DE GESTION DES
RESEAUX ET DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC AINSI QUE DES INSTALLATIONS
CONNEXES - ELECTION DES REPRESENTANTS ELUS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour l'élection des membres de cette commission,
ELIT en qualité de membres de ce groupement de commande avec la Ville de FREJUS :
M. Philippe LEFEVRE et M. Joël PASQUETTE.
VOTE : 21 voix POUR
12 CONTRE (Sébastien PERRIN (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Michel TING (pouvoir de Colette ANGLADE), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Stéphanie SEMSIOLU), Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)
- 16 **SOCIETE ANONYME ROQUEBRUNOISE DE GESTION DE L'EVENEMENTIEL ET
TOURISTIQUE (S.A.R.G.E.T.) – DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR**
Après débat, le Conseil Municipal :
ELIT, à bulletins secrets, en qualité d'administrateurs de la SARGET :
M. Joël PASQUETTE, Mme Lucienne ICHARD et M. Mickaël PALHIER.
VOTE Liste Majorité : 21 voix POUR
Nuls : 12
- 17 **SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE D'IMMOBILIER, D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (SEML ROQIMO) – DESIGNATION D'UN
ADMINISTRATEUR**
Après débat, le Conseil Municipal :
ELIT, à bulletins secrets, en qualité de membres de cette Commission :
Joël PASQUETTE.
VOTE : 18 voix POUR
10 nuls
5 blancs
- 18 **ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DE L'ECOLE MUNICIPALE DES ARTS –
DESIGNATION DES REPRESENTANTS**
Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour l'élection des membres de cette commission,

DESIGNE Mme Raymonde DUMOND, en remplacement de M. Jean Paul OLLIVIER, et

DESIGNE M. Michel COUETTE, en remplacement de Mme Raymonde DUMOND, en tant que personnalité qualifiée, pour siéger au Conseil d'administration de l'établissement public administratif de l'école municipale des arts.

VOTE : 21 voix POUR

12 CONTRE (Sébastien PERRIN (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Michel TING (pouvoir de Colette ANGLADE), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)

19 **SYMIELECVAR – DESIGNATION DES MEMBRES**

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour l'élection des membres de cette commission,

ELIT en qualité de membres pour siéger au sein du SYMIELECVAR :

Titulaire : Philippe LEFEVRE

Suppléant : Jacky GROS.

VOTE : 21 voix POUR

12 CONTRE (Sébastien PERRIN (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Michel TING (pouvoir de Colette ANGLADE), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)

20 **COLLEGE ANDRE CABASSE - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour l'élection des membres de cette commission,

ELIT les représentants de la Commune au sein de ce Conseil d'Administration, à savoir :

Joëlle NEVEUX, Florent VILLANOVA, Valérie MICHAU.

VOTE : 21 voix POUR

12 CONTRE (Sébastien PERRIN (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Michel TING (pouvoir de Colette ANGLADE), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)

21 **BILAN DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU POS RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIONS FAVORISANT LA MIXITE SOCIALE POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET HABITATIONS CREEES PAR CHANGEMENT DE DESTINATION**

Après débat, le Conseil Municipal :

ANNULE la délibération n° 35 du Conseil Municipal du 29 juin 2016,

ADOpte la présente délibération qui expose le bilan de la mise à disposition du public,

APPROUVE le dossier de modification simplifiée n°1 du POS, relative à la mise en œuvre de dispositions favorisant la mixité sociale pour les nouvelles constructions et habitations créées par changement de destination, comme proposé.

VOTE : 21 voix POUR

12 CONTRE (Sébastien PERRIN (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Michel TING (pouvoir de Colette ANGLADE), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)

22 **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE SENATORIALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2016**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le programme d'investissements de Roquebrune-sur-Argens,

SOLLICITE auprès de M. le Sénateur- Maire une aide financière la plus haute au titre de la cassette parlementaire,

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte et engager toute demande nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif pour le territoire communal.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

23 **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION A MONSIEUR LE MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de considérer comme missions :

- les déplacements qui ont pour objet de négocier un contrat ou rechercher un co-contractant,
- les déplacements sur les forums et salons ou dans des collectivités afin de rechercher des solutions techniques à nos besoins ou se faire présenter des démarches innovantes qui pourraient trouver à s'appliquer sur la Commune,
- les dépenses engagées dans le cadre du jumelage,
- toute manifestation organisée par l'Association des Maires de France ou autre organisme tel que Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Direction Générale des Collectivités Locales, Centre de Gestion ...,
- toute autre mission qui présenterait un intérêt général pour la Commune et pour ses habitants.

PRECISE que les frais remboursés se font en principe au réel, c'est-à-dire sur présentation de factures,

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget principal de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

24 **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPRESENTATION A MONSIEUR LE MAIRE**

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'allouer à M. le Maire une indemnité forfaitaire mensuelle d'un montant de 828 euros correspondant au remboursement des frais de représentation,

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget principal de la Commune.

VOTE : 25 voix POUR

8 ABSTENTIONS (Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)

25 **INDEMNITES DE FONCTIONS ALLOUEES AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

Après débat, le Conseil Municipal :

FIXE le montant de l'enveloppe des indemnités de fonction allouées au Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux délégués,

FIXE comme suit les indemnités maximales pouvant être allouées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux délégués,

PRECISE que ces indemnités suivront l'évolution de l'indice

PRECISE que l'indemnité versée à chaque Adjoint ou Conseiller municipal délégué sera arrêté par Monsieur le Maire en fonction des délégations de fonction ou de signature qui leur sont attribuées et dans la limite de l'enveloppe globale.

PRECISE que ces indemnités de fonction seront versées dès la date d'entrée en fonction des élus concernés, soit au 3 Aout 2016.

PRECISE que les crédits correspondants à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif Commune, article 6531.

VOTE : 25 voix POUR

8 ABSTENTIONS (Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)

26 **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL**

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité,

CREE l'emploi suivant : Filière Technique – technicien Principal de 1^e classe : 1.

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Chapitre 012 "Rémunération du Personnel".

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

27 **MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE L'EPA DE LA VIE SCOLAIRE, LOISIRS ET DES SPORTS A LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de mise à disposition telle ci-annexée,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document à intervenir.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

*L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée,
la séance est levée à 12 h 25.*

**AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 12 août 2016

Le Maire,
Jean Paul OLLIVIER